



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. Bertela Massimo domicilié à 1920 Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Immeuble sis sur la parcelle No 605, Rte des Amis de la Nature 12, 3961 Grimentz.
Propriétaire	:	Les Hôtels des Cinq 4000 SA, 3961 Zinal.
Enseigne	:	Hôtel-restaurant « Alpina ».
Prestations	:	Offre à titre commercial les prestations suivantes : hébergement, vente de mets et/ou boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	06h00 à 24h00.
Début de l'activité	:	15 décembre 2021.
Employeur	:	Remontées mécaniques Grimentz-Zinal SA.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 8 novembre 2021.

Anniviers, le 8 octobre 2021

Administration communale d'Anniviers